

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

| | |
|------------------------------|--|
| Entreprise | Multiservices Hoslen, 9447-9672 Québec inc. |
| Secteur d'activité | Placement de personnel en soins de santé |
| Date de la décision | 20 mai 2026 |
| Nature de la décision | Inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) suivant le défaut de mettre en place les mesures correctrices imposées par l'Autorité des marchés publics (AMP) en vertu de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> (LCOP) |

L'AMP a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise Multiservices Hoslen. Au terme de cet examen, l'AMP a conclu que l'entreprise ne satisfaisait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre et a rendu une décision imposant des mesures correctrices. À la suite du défaut de l'entreprise de donner suite aux mesures correctrices dans le délai imparti ainsi qu'à la suite de son inscription provisoire au RENA le 16 février 2026, l'AMP rend une décision d'inscription définitive au RENA.

MOTIF RETENU :

- Multiservices Hoslen a omis, à plusieurs reprises, de se conformer aux exigences légales qui lui sont applicables en vertu de la LCOP.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que Multiservices Hoslen ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises en vertu de la LCOP.
- **INSCRIT** Multiservices Hoslen au RENA pour une période de cinq ans, soit du 16 février 2026 au 15 février 2031.
- **INFORME** Multiservices Hoslen que, considérant cette inscription, l'entreprise est inadmissible aux contrats publics pour une durée identique. Elle ne peut donc pas présenter de soumission pour la conclusion d'un contrat public ni conclure un tel contrat ou sous-contrat public, et ce, quelle qu'en soit la valeur.